

CHRISTOPHE MOUCHEREL,

un facteur qui fait mouche !



Génial touche-à-tout ? bricoleur zélé ? visionnaire éclairé ? Peut-être Christophe Moucherel était-il tout cela à la fois !... En tous les cas, sa vie – qu'il met lui-même en scène – ne manque pas de mordant !

Né à Toul (Meurthe-et-Moselle) en septembre 1686, ce fils d'aubergiste se spécialise tout d'abord dans la menuiserie, puis dans la facture des orgues, sans maître « ni apprentissage », comme il tient à le préciser.

Le premier instrument qu'il exécute est un orgue à manivelle, avant de ne construire que de grands orgues à partir de 1717 : ceux de Bouzonville en Lorraine allemande (1717), de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz (1721), des Augustins de Thionville (1725), pour n'en citer que quelques-uns.

Dans une autobiographie fort singulière débutée en 1708, au demeurant assez difficile à suivre, on le retrouve tout d'abord maître menuisier et tourneur à Toul en 1709, puis à Paris en 1711, où il se perfectionne dans les ateliers d'un certain Ripert, et se marie la même année avec une certaine Anne Rutton, « pour son malheur », nous confie-t-il !

Après dix-huit mois dans la capitale puis un court passage à Toul, il se rend à Metz où, reçu maître tourneur, il réalise son chef-d'œuvre, un lustre à douze branches « où il y avoit autant de pièces que de jours dans l'année », tient-il à préciser !

En 1727, après avoir quitté Metz pour des raisons « que je tais », il part à nouveau s'installer à Paris, où il fonde des caractères d'imprimerie d'après un procédé qu'il a lui-même inventé, ce qui lui vaut la jalousie de ses pairs. Obligé de renoncer à ce métier, il se met à fabriquer des flûtes très appréciées, qu'il marque d'une mouche suivie des trois lettres REL (comme on ne connaissait pas son nom, « on les appelait les flûtes de Rel »).

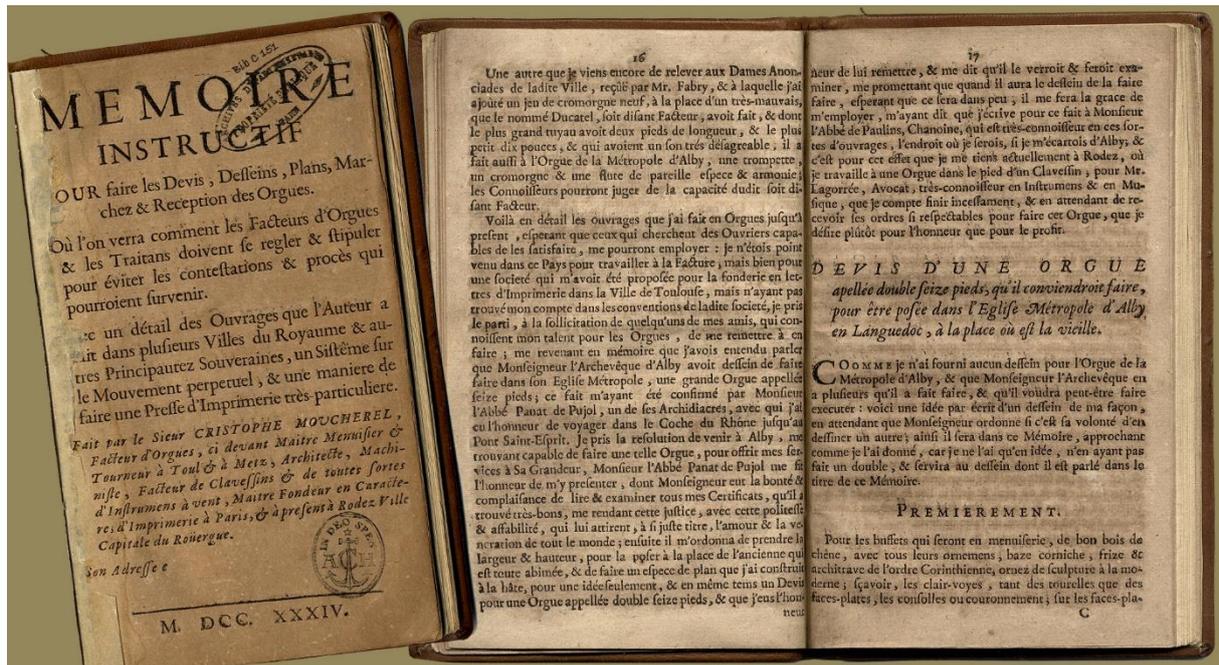


En 1729, le voici à Lyon où, pour montrer aux siens qu'il n'est pas aussi misérable qu'on le dépeint, il fait réaliser une voiture de son invention. C'est au cours de ce voyage qu'il rencontre l'archidiacre de Lautrec, ce qui va le mener quelque temps plus tard à la réalisation de l'orgue d'Albi.

Il est ensuite envoyé à Thoissey en Dombes (Ain), où il construit en 1730 un orgue pour les Ursulines, mais le procès coûteux qu'il est obligé de faire à ces religieuses l'éloigne pour un temps, semble-t-il, de la profession de facteur d'orgue.

Pour résumer un parcours professionnel ô combien atypique, Christophe Moucherel nous dit de lui et de manière humoristique, comme pour mieux nous dévoiler une part de sa personnalité fantasque : « je sçai trois grandes professions, sans compter plusieurs autres petites, desquelles je n'ai fait aucun apprentissage... ».

En 1734, nous retrouvons Christophe Mouchérel à Rodez où il fait imprimer un mémoire relatif à un orgue destiné à la cathédrale d'Albi.



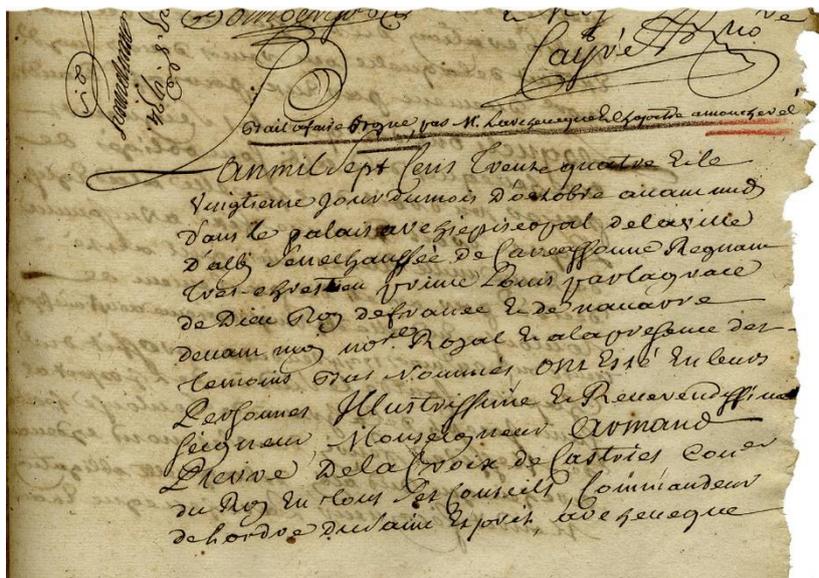
« *Memoire instructif pour faire les devis, desseins, plans, marchez et reception des orgues. Où l'on verra comment les facteurs d'orgues & les traitans doivent se regler & stipuler pour éviter les contestations & procès qui pourroient survenir. Avec un détail des ouvrages que l'auteur a fait dans plusieurs villes du royaume & autres principautez souveraines, un sistème sur le mouvement perpetuel, & un maniere de faire un presse d'imprimerie très-particuliere. Fait par le sieur Cristophe Mouchérel...* », s.l. n.d. [1734], 70 p. (AD81, Bib C 151)

Ce nouvel orgue de Sainte-Cécile d'Albi, construit aux termes d'un contrat passé le 20 octobre 1734 (le précédent orgue daterait de 1514 environ), permet à Christophe Mouchérel de recevoir de l'archevêque la somme de 20 000 livres en espèces et du chapitre la somme restante de 10 000 livres.

À la réception du nouvel instrument, le 2 décembre 1736, il est fait mention de changements à apporter au devis initial, en vue de donner plus d'ampleur à l'instrument. On note également des remarques sur certains défauts de fonctionnement : par exemple, il a été constaté que le buffet du grand orgue présente une largeur supérieure de huit pieds à celle portée sur le devis, et que le positif a sept pieds dix pouces de plus de plus qu'il n'a été convenu ! Des défauts qui n'enlèvent rien au fait que Mouchérel ait été un « véritable artiste et un honnête ouvrier ».

L'instrument construit au XVIII^e siècle – et encore en place aujourd'hui – est rénové à maintes reprises avant d'être restauré en 1981, dans un état approchant celui de Mouchérel, par un certain Bartoloméo Formentelli, qui a soin de garder les modifications apportées par les facteurs d'orgues successifs, François Lépine (1747), Joseph Isnard (1778) et Antoine Peyroulous (1825), une manière de veiller à ce que ce vénérable instrument préserve son âme originelle.

* * * * *



Bail à faire l'orgue de l'église métropolitaine Sainte-Cécile, passé devant M^e Jean Cayre, notaire à Albi, entre l'archevêque d'Albi (Armand Pierre de La Croix de Castries) et Moucherel, 20 oct. 1734 (AD81, 3 E 3/492, f° 319-322)

[...] lesquels ont dit que les seigneurs archevêques d'Albi sont obligés de payer un droit de chapelle à lad. église, lequel droit demeure fixé à une somme de 12.000 livres, ainsi qu'il a été décidé par arrêt du Parlement de Toulouse en date des 22 août 1731 et 29 mars 1734, rendus au profit dud. chapitre contre le syndic de l'hôpital Saint-Joseph de Lagrave de Toulouse, héritier de Messire Henri de Nesmond, ci-devant archevêque d'Albi, de laquelle obligation Mondit Seigneur l'archevêque étant parfaitement instruit, aurait plusieurs fois fait connaître aud. chapitre qu'il désirait s'acquitter du paiement de ce droit, qu'il était même dans la disposition d'ajouter à cette somme pour contribuer à la décoration et à l'embellissement de l'église, sur quoi led. seigneur archevêque ayant remarqué que la grande orgue qui est au bas de la nef de l'église était tombée en ruine depuis plus d'un siècle, le chapitre n'avait pu parvenir à trouver le fonds nécessaire pour la rétablir, led. seigneur aurait offert de donner les sommes nécessaires pour le rétablissement aux conditions ci-après.

En premier lieu, que moyennant le paiement qu'il ferait des sommes nécessaires pour la construction d'une nouvelle orgue, il serait et demeurerait quitte et déchargé pour toujours de même que sa succession, du paiement du droit de chapelle ; en second lieu, que le chapitre céderait de son côté pour la construction tout l'étain et autres matériaux qui restent de l'ancienne orgue, et qu'ils céderaient encore à l'entrepreneur la petite orgue qui a été construite sur le jubé et qui y est actuellement, pour le tout servir en diminution du prix,

et finalement que le chapitre serait tenu d'entretenir à l'avenir lad. orgue de même que l'organiste, comme il a été toujours [déchargé], sans que led. seigneur archevêque, ni ses successeurs aud. archevêque soient tenus d'y contribuer.

Lesquelles propositions ayant été agréées et acceptées par la susd. délibération du chapitre comme avantageuse à l'église, il ne restait qu'à convenir avec un facteur, et après qu'il a été fait un devis et qu'il a été dressé un plan et dessin de lad. orgue, et que le tout a été examiné et approuvé, tant par led. seigneur archevêque que par le chapitre, led. seigneur archevêque, du consentement dudit chapitre et à ma présence desd. sieurs syndics et députés, a baillé et baille à Sieur Christofle Moucherel, facteur d'orgues natif de la ville de Toul dans les Trois Evêchés, ici présent, stipulant et acceptant, savoir est à construire une orgue au bas de la nef de ladite église métropolitaine d'Albi et au même lieu où est l'ancienne, laquelle orgue sera faite en la forme, manière, qualité, quantité et nombre de jeux portés par le devis, auquel elle sera conforme de même qu'au plan du dessin qui en a été dressé, pour le tout être exécuté par led. sieur Moucherel en tous ses points, mesures et articles, lesquels devis et plan, pour éviter toute équivoque, ont été remis en original devers moidit notaire, paraphé dud. seigneur archevêque et desd. sieurs syndics et députés du chapitre, et dud. sieur Moucherel, lequel sera tenu fournir tout ce qui sera nécessaire généralement pour lad. orgue, circonstances et dépendances conformément aud. devis, parfaire lad. orgue et rendre icelle finie et dans une juste harmonie dans le temps et terme de 3 années à compter de ce jourd'hui, avec convention expresse que led. ouvrage fini, il sera vérifié par sieur Pierre Fabry, organiste de l'église cathédrale de Rodez,

et à défaut d'icellui, par tels autres experts qui seront nommés par les parties, et sera tenu encore led. sieur Moucherel faire valoir et tenir lad. orgue 2 ans après la réception d'icelle, et la passer en accord à ses frais et dépens 1 an après lad. réception, lequel bail a été ainsi fait aud. sieur Moucherel pour et moyennant la somme de 30 000 livres, sur et [entant] moins de laquelle lesd. sieurs syndics et députés ont cédé et baillé, cèdent et baillent aud. sieur Moucherel la petite orgue provisionnellement construite sur le jubé de lad. église avec tous ses jeux, tuyaux, soufflets, bois et entière montre qui reste de l'ancienne orgue, pour par led. sieur Moucherel en faire à ses plaisirs et volontés, en employant toutefois le même étain des tuyaux de l'ancienne orgue à la construction de la nouvelle, baillant le tout aud. sieur Moucherel pour la somme entre eux convenue de 10 000 livres, avec convention toutefois que la petite orgue du jubé [demeure] à sa place jusques après la réception de la nouvelle, et à l'égard de la somme de 20 000 livres restante dud. prix fait, led. seigneur archevêque a promis

et promet payer icelle de ses propres deniers aud. sieur Moucherel sans que le chapitre soit tenu de contribuer en aucun cas, lequel paiement sera fait par led. seigneur archevêque, savoir 6 000 livres de jour en jour qui seront employés en matériaux et autres dépenses à faire pour lad. construction, 6 000 livres dans 18 mois et à moitié ouvrage, 6.000 livres après l'ouvrage fini et reçu, et les 2.000 livres restants 2 ans après, et lesd. sieurs syndics et députés, après avoir très humblement remercié led. seigneur archevêque de la libéralité qu'il veut faire à son église d'une somme au-dessus de celle qu'il devait payer pour son droit de chapelle, ont promis et promettent de faire tenir quitte led. seigneur archevêque dud. droit de chapelle, et lui ont quitté et quittent d'ores et déjà moyennant ce dessus ; et ont promis de remettre une ratification du présent, si elle est requise par led. seigneur archevêque pour sa plus grande décharge, et de ce dessus a été fait acte pour l'observation duquel led. seigneur archevêque a obligé ses biens, lesd. sieurs syndics et députés ceux dud. chapitre, et led. sieur Moucherel les siens propres et sa personne, que le tout ont fournis à justice [...]



Moucherel offre de vendre au chapitre cathédral de Castres l'ancien orgue d'Albi qu'il mettrait en bon état, moyennant soit la somme de 5000 livres, soit une pension viagère de 500 livres. L'acquisition est décidée et le chapitre opte pour la pension viagère qu'on tâchera de faire réduire, mais le marché ne deviendra ferme qu'après consultation des « plus habiles facteurs de la province » (1^{er} septembre 1735) (AD81, G 273)

L'orgue de la cathédrale Sainte-Cécile, dans *Histoire de Languedoc*, par Dom Vic et dom Vaissète (AD81, Bib BB 13/4)

Led. seigneur a dit encore que le sieur Moucherel, qui travaille maintenant à l'orgue d'Albi, lui a proposé de vendre au chapitre l'ancien orgue qu'il se chargerait de remettre dans un état parfait pour la somme de 5 000 livres argent comptant, ou pour une pension viagère de 500 livres, qu'il lui paraissait que c'était une occasion favorable de faire une acquisition également nécessaire pour la décence du service divin et pour le soulagement du chœur, que si la compagnie jugeait à propos de donner cette nouvelle preuve de son zèle pour le service divin, il conviendrait de délibérer maintenant 1° sur l'acquisition de l'orgue, 2° sur l'option des 5 000 livres argent comptant ou de la rente viagère de 500 livres, et de nommer un de Messieurs les Chanoines pour venir à Albi avec lui avec pouvoir de recevoir les offres du Sr Moucherel, et le devis qu'il dressera et de le faire examiner à Toulouse ou ailleurs par les plus habiles facteurs.

Sur quoi a été délibéré

- 1° qu'on fera l'acquisition de l'ancien orgue d'Albi
- 2° qu'on préférera la pension viagère de 500 livres
- 3° que M. Escande ira à Albi avec M. le prévôt pour convenir avec le Sr Moucherel
- 4° qu'ils tâcheront de diminuer autant qu'il se pourra lad. pension de 500 livres
- 5° qu'ils feront dresser par le Sr Moucherel un devis général de l'orgue, qu'ils le feront examiner par les plus habiles facteurs de la province, que le présent marché n'aura lieu qu'au cas que lesd. facteurs approuvent le devis et l'ouvrage dud. Moucherel conformément aud. devis